Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Monsanto en procès pour publicité mensongère

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2008, modifié le 09/03/2026

Une nouvelle procédure vient d'être engagée devant le tribunal correctionnel de Nanterre, à l'encontre de l'ancien président de Monsanto France, M. Jean-Pierre Princen, pour dénoncer des spots publicitaires diffusés en 2002 à la télévision et l'étiquetage de l'herbicide RoundUp, premier désherbant vendu dans le monde [1]. Les associations, partie civile de ce procès, précisent que les spots ne différenciaient pas le produit destiné aux particuliers de celui, plus nocif, destiné aux professionnels tandis que l'emballage portait les mentions "sans danger pour l'homme, pour les animaux et l'environnement", "biodégradable" et laissant "un sol propre". Le juge d'instruction du tribunal de Nanterre a accepté la plainte et a signé une ordonnance de renvoi : le jugement aura donc bien lieu, à une date non encore précisée. Les associations se sont félicitées de ce renvoi, "même si l'on peut regretter que ces campagnes mensongères à répétition laissent croire aux consommateurs que l'utilisation des pesticides est sans danger pour l'environnement", a réagi Gilles Huet, délégué général d'Eau et Rivières de Bretagne, l'une des trois associations parties civiles dans le dossier. Précisons qu'en janvier 2007, dans une affaire similaire, le tribunal de Lyon a déjà condamné Monsanto à 15 000 euros d'amende pour publicité mensongère. Monsanto avait bien entendu fait appel de cette décision... L'appel était prévu le 4 juin 2008, mais finalement, a été reporté au 1er octobre 2008. Affaire à suivre...

[1] http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/... et http://www.mce-info.org/Pesticides/...

Adresse de cet article : https://infogm.org/monsanto-en-proces-pour-publicite-mensongere/